



16ème législature

Question N° : 3117	De Mme Sarah Legrain (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >Non à la fermeture du lycée Brassens	Analyse > Non à la fermeture du lycée Brassens.
Question publiée au JO le : 15/11/2022 Réponse publiée au JO le : 07/03/2023 page : 2188 Date de signalement : 07/02/2023		

Texte de la question

Mme Sarah Legrain attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la potentielle fermeture du lycée Brassens avec redéploiement de ses effectifs au lycée Bergson à la rentrée 2023. La fermeture de ce lycée général s'inscrit dans le cadre d'une vague de fermetures imminentes de sept lycées parisiens, tous décrits comme « à taille humaine » et tous délivrant des enseignements professionnels ou techniques singuliers. Le lycée Brassens, lycée général et technologique, est l'un des rares établissements parisiens accueillant des élèves musiciens et danseurs originaires de tout Paris voire de Seine-Saint-Denis ou d'autres départements non franciliens. Sa création en 1993 a été impulsée par l'ancien ministre de la culture, M. Jack Lang, pour accueillir les élèves du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris trois ans après son installation à la Cité de la musique, sise porte de Pantin. Ce lycée permet à des élèves artistes de haut niveau de pousser leur scolarité jusqu'au baccalauréat et parfois jusqu'à l'enseignement supérieur, grâce à des horaires aménagés mais aussi à un suivi personnalisé de l'équipe enseignante. Mme la députée s'étonne tout d'abord de la brutalité de cette opération de fusion, découverte avant les vacances scolaires et manifestement tenue cachée aux premiers concernés : ni les professeurs, ni les parents, ni les élèves n'ont été avertis - et *a fortiori* consultés - alors que le calendrier concernerait la rentrée 2023-2024 ! Et pourtant, cette méthode en catimini n'aura pas suffi à éviter une réaction ! La communauté éducative se mobilise, soutenue par les syndicats enseignants ; une pétition contre la fermeture du lycée Brassens a déjà recueilli plus de douze milles signatures, dont celles d'artistes célèbres comme Imany ou Cédric Klapish. Elle s'étonne aussi des arguments avancés pour la fermeture de l'établissement. La région Île-de-France parle de vétusté. Or elle a investi des dizaines de milliers d'euros depuis 2020 pour rénover les locaux : peintures, éclairages, rénovation de la salle de danse, équipement du laboratoire de science etc. Le rectorat évoque la baisse des effectifs, le lycée ne comportant que 206 élèves alors qu'il en avait entre 354 et 375 il y a 5 ans. Mais selon les équipes éducatives qui s'y sont justement opposées, cette baisse vient d'un choix délibéré du rectorat de Paris de renforcer des critères d'admission et de refuser notamment nombre d'élèves provenant de Seine-Saint-Denis ! Enfin, les promoteurs de la fusion avec le lycée Bergson mettent en avant la mixité sociale qu'elle y permettrait : un argument incompréhensible au vu du choix de durcir les critères d'admission à Brassens et de ne pas entendre la proposition de l'équipe enseignante d'y ouvrir justement des classes de seconde accueillant des élèves du secteur en cursus classique avec une option de découverte artistique. À l'inverse, en quoi l'arrivée de classes à horaires aménagés et à besoins spécifiques (en matière d'enseignement, de suivi mais aussi de locaux et de matériel) au lycée Bergson comportant déjà plus de 1 000 élèves, environ 1 400 en comptant le collège, sans projet concerté avec les équipes éducatives, lui serait nécessairement profitable ? C'est dans la refonte de la carte scolaire et la lutte contre le



contournement scolaire et la concurrence déloyale de l'enseignement privé qu'il faut chercher les leviers de la mixité, non dans la création d'énormes établissements à taille inhumaine. Derrière ces faux arguments en faveur de la fusion, c'est une réelle fermeture qui est à craindre : avec la détérioration des conditions d'apprentissage, il y a fort à parier que les effectifs continuent de se tarir et que le nombre de classes artistiques diminue, pendant que les jeunes artistes désireux de ne pas renoncer à leur scolarité devront se tourner vers les cours par correspondance ou des établissements privés. Cette fusion ne semble donc correspondre ni aux besoins du lycée Brassens, ni à ceux du lycée Bergson. Ne répondant à aucune logique pédagogique ou artistique, elle semble le triste fruit d'une sempiternelle quête d'économies. Elle lui demande donc s'ils sont prêts à écouter les alertes et propositions alternatives de la communauté éducative, ou s'ils laisseront Mme Valérie Pécresse amputer aveuglément Paris de ses fleurons pédagogiques, techniques et artistiques.

Texte de la réponse

Aux termes de l'article L. 214-6 du code de l'éducation, la région a la charge des lycées. Elle en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. La région Ile-de-France est donc compétente pour ce qui concerne la fermeture du lycée général et technologique Georges Brassens, dans le XIX^{ème} arrondissement de Paris. Cette fermeture programmée s'inscrit dans un contexte de diminution continue du nombre de lycéens à Paris, soit - 372 en 2022 et une nouvelle baisse prévue pour 2023 avec - 759 élèves, soit - 2,2 %. Pour ce qui concerne les lycées professionnels de Paris, dont plusieurs doivent aussi faire l'objet d'une mesure de fermeture, le nombre d'élèves y a diminué de près de 5 % depuis 2019, en passant de 11 767 élèves à 11 195 à la dernière rentrée scolaire. L'annonce de la fermeture du lycée Georges Brassens et de l'accueil des élèves au lycée Bergson a été faite lors du comité inter-académique de l'éducation nationale (CIEN) le 8 novembre 2022. Les effectifs d'élèves concernés sont très faibles, puisque 117 élèves sont actuellement scolarisés en seconde et en première, dont une partie suivent en classe de 1^{ère} un enseignement de spécialité « arts » (danse et musique), principale spécificité de cet établissement. Le lycée Bergson permettra des conditions d'accueil favorables : le nombre moyen d'élèves par division (E/D) y est en effet de 24,9, soit un taux d'encadrement beaucoup plus favorable que dans l'ensemble des lycées de France métropolitaine et DROM, où le E/D s'établit à une moyenne de 30,6. Par cette nouvelle affectation, les élèves pourront bénéficier, le cas échéant, de nouvelles spécialités ou options, et de nouvelles places en BTS. Ils auront ainsi un choix plus large pour leur orientation et verront une amélioration de leurs conditions d'études. Il convient de souligner que l'indice de position sociale (IPS) au lycée Georges Brassens s'établit à 154, soit un IPS très supérieur à la moyenne observée pour les lycées parisiens (132,1), tandis qu'au lycée Henri Bergson il est inférieur à cette dernière (95,4). Cette opération doit donc à terme favoriser la mixité sociale. Il s'agit de l'un des leviers mobilisés au service de cet objectif. Enfin, les autorités académiques suivront avec une attention particulière les élèves concernés, afin de sécuriser leur parcours et veilleront à l'accompagnement de l'ensemble des communautés éducatives.